

### *Initiatives parlementaires*

La politique stipule que le gouvernement fédéral a l'intention de collaborer avec les provinces et les territoires pour assurer aux Canadiens des approvisionnements en eau non contaminée et en quantité suffisante. L'objectif global de la politique fédérale est d'encourager un usage efficace et équitable de l'eau douce en tenant compte des impératifs environnementaux, culturels et sociaux.

Aux termes de la politique, cet objectif pourra être atteint de deux façons: premièrement, en protégeant et en améliorant la qualité des ressources en eau; deuxièmement, en faisant la promotion d'un usage efficace et judicieux de l'eau.

Pour y parvenir, les auteurs de la politique ont défini diverses tâches. Signalons par exemple l'établissement d'organismes de consultation et de recherche formés notamment de personnel de recherche appliquée et scientifique, la mise sur pied et le maintien, en collaboration avec les provinces et les territoires, de réseaux d'information conçus pour recueillir des données permettant une meilleure gestion des ressources en eau.

Les auteurs de la politique parlent aussi de faire la promotion d'entreprises fédérales-provinciales ainsi que d'entreprendre et d'appuyer des projets de R-D en ces matières.

Il est dit plus loin que le gouvernement est en faveur d'une approche intégrée de la gestion des eaux et tenant compte de tous les usages de l'eau et des activités liées à l'eau dans un cadre politique, administratif, économique ou fonctionnel bien défini. Pour moi, cette approche est synonyme de planification fédérale-provinciale-territoriale conjointe.

Le principal point à souligner ici, c'est que le gouvernement fédéral s'engage, dans la politique qu'il a énoncée en 1987, à gérer les eaux en collaboration avec les provinces et les territoires.

Malgré ses bonnes intentions, le gouvernement n'a pas encore, à mon avis, donné suite à son engagement. Il est donc temps qu'il joigne le geste à la parole.

Dans un document intitulé *De l'eau pour demain* et publié en 1988 par le Conseil national des sciences, il est dit que les problèmes liés à l'usage de l'eau auxquels font face les Canadiens ne pourront être réglés que si nous mettons la science à contribution pour atteindre nos objectifs.

Compte tenu de la complexité croissante des progrès culturels et technologiques qui menacent la qualité de nos eaux, il est essentiel que les sciences de l'eau soient au centre de toute décision politique.

La politique canadienne relative aux eaux exige du gouvernement qu'il fasse vraiment preuve d'autorité. Jusqu'à maintenant, toutefois, celui-ci n'a rien manifesté dans le domaine des sciences de l'eau. La recherche est morcelée entre de nombreux ministères et la collaboration entre organismes est pour le moins plutôt faible.

Vingt-deux ministères et organismes fédéraux se partagent la responsabilité des eaux. Par exemple, les pesticides, qui polluent terriblement les eaux intérieures et qui empoisonnent la faune aquatique, relèvent d'Environnement Canada, alors que les gaz d'échappement, qui contribuent au problème des précipitations acides, sont la responsabilité de Transports Canada.

Il s'ensuit que nous appliquons au mieux des solutions ponctuelles et disjointes à des problèmes environnementaux complexes, au lieu d'adopter une démarche intégrée à l'égard de la surveillance, de la réglementation et de la conservation.

Dans certains ministères fédéraux, l'excellence scientifique est aujourd'hui compromise parce que les chercheurs sont découragés par l'absence de défis réels et d'un rôle politique véritable. En 1988, seulement cinq docteurs en sciences s'adonnaient à des recherches sur la nappe d'eau souterraine dans les deux centres de recherches nationaux d'Environnement Canada.

Il n'existe aujourd'hui aucun programme national intégré à long terme de recherches en sciences de l'eau. En partie à cause de cela, Environnement Canada a perdu, ces sept dernières années, bien des scientifiques de premier plan au profit des États-Unis. Pour parler carrément, la structure politique et administrative actuelle est absolument incapable d'élaborer la politique et les programmes intégrés qu'il nous faut pour résoudre nos problèmes environnementaux ayant trait aux eaux. Il nous faut adopter une démarche nouvelle pour trouver des solutions efficaces.

Quelles sont les solutions? Il est urgent que le gouvernement fédéral mette au point un plan national d'utilisation écologique des eaux. Un tel plan doit s'appuyer sur une loi sévère.

• (1740)

Le Conseil des sciences du Canada a reconnu la nécessité d'accroître les activités de recherche et de développement en sciences de l'eau, y compris la nécessité de faire